

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Hausse significative des saisies de contrefaçons par les services douaniers en Île-de-France**

Paris, le 16 avril 2021

Mobilisée pour lutter contre tous les grands trafics, la douane francilienne a intensifié son action en matière de lutte contre la contrefaçon au cours de l'année 2020. Les contrôles effectués par les bureaux et les brigades de douane de la direction interrégionale d'Île-de-France ont ainsi débouché sur des résultats remarquables avec 467 466 articles saisis en 2020 (soit une hausse de 18,8 %) et près de 200 constatations à fort enjeu. Ces saisies représentent plus de 61 millions d'euros au prix de l'authentique et un manque à gagner de plusieurs millions d'euros pour les réseaux criminels et l'économie souterraine.

Les saisies franciliennes représentent plus de 8 % du total national et s'inscrivent parfaitement dans la tendance observée, puisque la douane française a intercepté 5,6 millions de contrefaçons en 2020 (+ 20%).

Les trois articles les plus saisis dans la région ont été en 2020 :

- 1- les masques chirurgicaux : 220 076
- 2- les écouteurs/chargeurs de téléphones portables : 68 551
- 3- les chaussures : 42 860 paires.

A noter également la saisie de 34 339 vêtements et 30 003 sacs et bijoux. Cette dernière catégorie arrive en tête pour ce qui est du préjudice estimé porté aux détenteurs de droits de propriété intellectuelle puisqu'elle représente à elle seule plus de 41 millions d'euros de valeur.

Les affaires les plus marquantes réalisées durant l'année par les douaniers franciliens sont les suivantes :

- le 26 février, la brigade de Paris-Sud a saisi plus de 11 000 écouteurs bluetooth ;
- le 12 juin, les agents du bureau de douane d'Aulnay-Sous-Bois ont saisi 200 000 masques chirurgicaux contrefaits ;
- le 16 juin, la brigade de Gennevilliers a saisi près de 55 000 emballages plastiques contrefaisant une célèbre marque de jeux vidéos.

Leur action s'inscrit dans le plan d'action ministériel de lutte contre la contrefaçon pour la période 2021-2022 présenté à Roissy le 22 février, Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics([lien](#)).

D'après Jean-Roald L'Hermitte, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France : « *le trafic de contrefaçon s'est développé en France et particulièrement en Île-de-France durant l'année 2020, avec les risques que cela comporte pour la santé de nos concitoyens et pour l'économie nationale. De l'analyse des courants de fraude à la saisie des marchandises, l'ensemble des services douaniers effectue un important travail quotidien pour la protection des consommateurs dans la région francilienne. Mais la vigilance de chacun est indispensable pour lutter contre ce trafic qui constitue (rappelons-le) une infraction douanière punie par de fortes amendes et des peines de prison* ».



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Contact presse** : Jean MENCACCI, Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, joignable au [06 64 58 12 23](tel:0664581223), le 16 avril uniquement.

### **Ecouteurs Bluetooth**



### **Emballages**



### **Masques chirurgicaux**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Emballages**